District Football Charente

JURIDICTIONS

SAISON 2021-2022

RELEVE DES SANCTIONS

N° 23 DU 03 03 2022

Commission : Discipline
Date : 03 mars 2022

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	26 02 22	ANG. BASSEAU JS	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	28 02 22	37 €
D1	27 02 22	PORTUGAIS GOND P. GSF	Suspension à titre conservatoire	Dossier transmis à l'instruction Art. 3.3.2.1 du règlement Disciplinaire	Joueur	28 02 22	A déterminer ultérieurement
D2	26 02 22	CHASSENEUIL US	4 matches de suspension	Art. 5 et Art. 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	28 02 22	37 €
D2	26 02 22	VILLEBOIS HB	4 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	28 02 22	37 €
D2	26 02 22	ROULLET FC	Suspension à titre conservatoire	A déterminer après audition du 10 03 22	Joueur	28 02 22	A déterminer ultérieurement
D2	26 02 22	CHATEAUNEUF US	Suspension à titre conservatoire	A déterminer après audition du 10 03 22	Joueur	28 02 22	A déterminer ultérieurement

D2	27 02 22	MANSLE CR	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	28 02 22	37 €
D3	27 02 22	LA COURONNE CO	Suspension à titre conservatoire	Dossier transmis à l'instruction Art. 3.3.2.1 du règlement Disciplinaire	Joueur	28 02 22	A déterminer ultérieurement
D3	27 02 22	BEL AIR AS	Suspension à titre conservatoire	Dossier transmis à l'instruction Art. 3.3.2.1 du règlement Disciplinaire	Joueur	28 02 22	A déterminer ultérieurement
D3	27 02 22	BEL AIR AS	Suspension à titre conservatoire	Dossier transmis à l'instruction Art. 3.3.2.1 du règlement Disciplinaire	Joueur	04 03 22	A déterminer ultérieurement
D3	27 02 22	MA CAMPAGNE US	Suspension à titre conservatoire	Dossier transmis à l'instruction Art. 3.3.2.1 du règlement Disciplinaire	Joueur	04 03 22	A déterminer ultérieurement
D3	27 02 22	MA CAMPAGNE US	Suspension à titre conservatoire	Dossier transmis à l'instruction Art. 3.3.2.1 du règlement Disciplinaire	Joueur	04 03 22	A déterminer ultérieurement
D4	26 02 22	SAINT SULPICE DE COGNAC	Suspension à titre conservatoire	En attente de rapport	Joueur	28 02 22	A déterminer ultérieurement
D4	26 02 22	ST YRIEIX AS	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	28 02 22	37 €

D4	27 02 22	LESSAC US	2 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	28 02 22	37€
D4	27 02 22	ST CYBARDEAUX FC	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	28 02 22	37 €

Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le lien.

Le Président : Pierre LARROUY

Le Secrétaire : Marcel BUISSON